

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Herausgeber:</b>	Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Band:</b>	66 (2008)
<b>Heft:</b>	2: Police et nouvel ordre social
<b>Artikel:</b>	Questions policières : la culture policière est-elle favorable pour générer de nouvelles actions de pensée?
<b>Autor:</b>	Delachaux, Yves Patrick
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-142116">https://doi.org/10.5169/seals-142116</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# QUESTIONS POLICIÈRES: LA CULTURE POLICIÈRE EST-ELLE FAVORABLE POUR GÉNÉRER DE NOUVELLES ACTIONS DE PENSÉE?

YVES PATRICK DELACHAUX

Policier

[ydelachaux@bluewin.ch](mailto:ydelachaux@bluewin.ch)

[www.flicdequartier.ch](http://www.flicdequartier.ch)

> Yves Patrick Delachaux, postule que les défis des corps de police en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, sont de conduire la police à devenir une organisation axée sur l'apprentissage continu de son personnel afin de permettre des réponses policières adéquates aux transformations sociales et politiques qui s'opèrent en Europe depuis plusieurs années. L'article pose la thèse suivante: dénouer l'agir policier est nécessaire pour une profession qui offre à ses unités une grande autonomie de travail, paradoxalement plus large pour un subalterne hiérarchique que pour un cadre. Une profession qui a développé sa conduite des opérations pour répondre à l'urgence continue des interventions, négligeant pour cela considérablement l'analyse des contextes sociaux et politiques. Il est urgent, dans une Europe en voie de complexification – où la société est globalisante et supranationale, qui tend vers le néolibéralisme, ainsi donc questionne les libertés de chacun – de former la police autour des enjeux émergeants pour les démocraties.

Je prends l'exemple de l'insuccès d'une formation dispensée à des policiers genevois - patrouilleurs de 15 à 18 ans de service - à qui j'avais demandé une analyse critique de l'affaire Jean-Charles de Menezes, abattu de cinq balles dans la tête par mes collègues londoniens. Aucun des 23 participants au cours n'a été en mesure d'effectuer l'exercice. «*Je refuse de juger des collègues*», disait l'un, «*Que foutait un Brésilien à Londres*»; «*De toute façon il n'avait pas de papiers valables*», disaient d'autres. Ces professionnels, par ailleurs vus et reconnus comme d'excellents policiers par leurs collègues et la direction de la police, étaient dans l'incapacité de formuler une pensée non défensive. D'où cela pouvait-il venir? Je suis arrivé à la conclusion que les policiers n'étaient pas entraînés à penser leurs activités. Je suggère que c'est le niveau d'analyse critique du personnel policier qui dénote la maturité des corps de police à défendre des valeurs d'un État de droit. Il n'est pas nécessaire ici que je développe les nombreuses tâches de la police et les procédures de son action, je me contenterai de rappeler que la police détient un pouvoir de coercition et des moyens discrétionnaires importants. Ce qui m'amène à la prise de position suivante: les défis des corps de police en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle sont de conduire la police à devenir une organisation axée sur l'apprentissage continu de son personnel afin de permettre des réponses policières adéquates aux transformations sociales et politiques qui s'opèrent en Europe depuis plusieurs années. Les policiers sont toujours dans l'action, l'agir, et pas dans la pensée de l'action. En tant que

policier et formateur, ma position se manifeste ainsi: dénouer l'agir policier est nécessaire pour une profession qui offre à ses unités une grande autonomie de travail, paradoxalement plus large pour un subalterne hiérarchique que pour un cadre. Une profession qui a développé sa conduite des opérations pour répondre à l'urgence continue des interventions, négligeant pour cela considérablement l'analyse des contextes sociaux et politiques. Aujourd'hui, ce débat est essentiel et nécessaire. Comme l'est la refonte de la culture policière. L'exemple de la formation des policiers genevois sur l'affaire Menezes est à mes yeux significatif de ce nécessaire changement, et significatif pour démontrer le manque d'exercice de ces hommes aux *dénouements* d'une action professionnelle. Lors de cette formation, je n'avais pas demandé à mes camarades de juger le choix de nos collègues londoniens d'abattre Menezes, mais de réfléchir sur l'action policière, le port de l'arme, l'impact du commandement sur la troupe, l'obéissance, la désobéissance, les capacités de distinctions objectives et subjectives d'une situation et les compétences d'analyses de l'activité. A cette absence de réflexion sur l'activité, s'ajoute une mauvaise connaissance des enjeux de la profession. «*Tout va bien: les policiers font leur travail car les prisons sont pleines!*» cette justification, dans la bouche du président du syndicat de la police judiciaire à Genève, répondant à la demande d'un journaliste qui l'interpelle à propos de disfonctionnements avérés est exemplaire et significative. Elle ne peut être comprise, à mes yeux, que dénotant de cette vision réductrice, mais pourtant répandue, qu'un bon «flic» est celui qui fait des arrestations.

Policiers, nous assurerons ce pour quoi nous nous sommes engagés: la défense du droit. Il s'agit d'une valeur primordiale, fondatrice car les activités policières ne peuvent être réduites à l'enquête et l'arrestation. Dans la culture policière où règnent l'ordre et la discipline, j'ai découvert que s'interroger de la sorte est un défi. «La discipline prime sur la rhétorique», m'a fait savoir la direction de la police que je questionnais sur le management. Historiquement le corps de police est militaire, son fonctionnement ainsi que son organisation autonome l'ont amené à conduire des opérations en toute indépendance logistique. De ce fait des dynamiques protectionnistes et hiérarchiques se sont développées au fil du temps valorisant avant tout l'action opérationnelle. La conséquence de cette professionnalisation militaire est un déficit de structures internes pour le développement de stratégies plus globales et pour la création d'espaces de réflexions et de formations sur le sens de l'action policière. Bref, l'exercice de penser l'agir sous les déclinaisons d'obéissance, domination, banalisation, soumission, résistance, etc., est une difficulté dans la structure policière actuelle. Pourtant c'est tout à l'honneur des corps de police de promouvoir ces démarches.

C'est aussi pourquoi je prends le risque d'affirmer que nous devons permettre aux policiers les démarches intellectuelles qui aboutissent si nécessaire à l'acte de désobéissance, ceci pour permettre d'obéir en toute connaissance de cause. Plusieurs études démontrent que le policier, après les premières années passées sur le terrain à faire du «flag» (flagrants délits) à faire des «crânes» (interpellations) risque de ne plus être en mesure de saisir les finalités de sa mission, de perdre le sens global, de ne plus comprendre sa véritable posture professionnelle. Par exemple, dans le champ des défis migratoires, force m'est de constater que les débats entre les policiers, dans un fourgon lors de déplacements de maintien de l'ordre, à l'arrière d'un commissariat, en patrouille ou dans les bureaux administratifs, se centrent continuellement sur l'interpellation des personnes étrangères. «*On arrête toujours les mêmes! T'as vu le nombre de Kosovars en prison !*», pour rappel, lors de l'exercice Menezes, l'une des

réactions avait été: «*Que foutait un brésilien à Londres?*» Alors je m'interroge: en tant que policier, en l'absence d'espaces de réflexions institutionnalisés, comment puis-je comprendre les images télévisées de milliers de jeunes africains qui s'échouent sur les plages espagnoles? Des maghrébins qui débarquent sans rien en Italie, en Espagne? Comment puis-je gérer les chocs émotionnels des événements du 11 septembre 2001, du 11 mars 2004 à Madrid et du 7 juillet 2005 à Londres? Aujourd'hui, quel regard je porte comme policier sur l'Islam? Sur les musulmans? Sur l'Arabe de mon quartier? Et il est probable que la mobilisation de l'Union européenne autour de la question migratoire éveille chez moi, dans un premier temps, des réflexes nationalistes.

La complexification des activités policières, étroitement liées à la perte des repères territoriaux favorise les stratégies de défenses. C'est pourquoi lorsque le Parlement londonien décrète qu'il faut «tirer pour tuer» (*«shoot to kill»*), il est possible qu'en tant que policier obéissant à des ordres, je ne m'interroge même plus. Je crois que le questionnement renforce la réflexion critique et évite l'enfermement. Lorsque l'on introduit une démarche globale en ressource humaine, qui intègre les valeurs défendues par les Droits de l'Homme, on protège certes la société civile, mais également les policiers et tous les autres professionnels contre eux-mêmes. L'activité des métiers policiers, concrète, dangereuse et engagée, amène les individus à gérer de graves menaces. Il faut mettre en regard les propos cités plus hauts avec des paroles qui disent le doute, la difficulté de l'engagement, qui questionnent le sens même du travail d'agent de l'État: «*Nous sommes le dernier rempart! Mon métier c'est de protéger les plus faibles! Et si nous on cède, qui d'autres se battra?*». Je conclus cette succincte observation en disant que l'appréhension et la compréhension de la profession «police» passent par la compréhension des mœurs du groupe «policier». Sans ces éléments, difficile de concevoir certaines réactions et comportements.

Un policier ne travaille jamais seul. Dès le début de son rattachement au groupe, chacun intègre très rapidement que l'unité du groupe lui assure la protection nécessaire pour accomplir sa mission. Mais, comme nous l'avons vu, la finalité de l'action échappe souvent. Quid sur les valeurs défendues? Quelle action sous-tend la pose d'une amende sur le pare-brise d'un véhicule? L'interpellation d'un individu suspect? La préservation de traces? Albert Camus nous a rendus attentif que faute de valeurs supérieures qui orientent l'action, l'individu se dirige dans le sens de l'efficacité immédiate. La règle devient se montrer le plus fort. Difficile d'ignorer ce postulat au sujet de la police. La culture du résultat qui est de plus en plus exigé dans les corps de police renforce ce désengagement et cette perte de sens. «*Le discernement qu'on attend des policiers vient bien après les cases à remplir*», témoigne un collègue policier français de la région de Tours, en réagissant aux directives de sa hiérarchie qui fixe les objectifs prioritaires d'efficacité des services. «*On nous demande plus d'avoir un comportement de policier mais un comportement de commercial, à savoir que l'on nous demande d'interpeller tout et n'importe quoi*», témoigne un autre collègue.

Les difficultés exprimées par les policiers sont des questions sur le sens des missions et les valeurs défendues. On désire des policiers capables d'évaluer leur action, de réagir et d'apprendre de manière proactive, l'étape du recrutement s'avère cruciale. Il est nécessaire d'évaluer alors le degré d'adhésion aux valeurs défendues par l'institution policière dans un État de droits, de même que les capacités du postulant à se remettre en question. L'attention va être portée sur les capacités d'apprendre, d'évoluer et d'être en mesure de procéder à de

l'introspection, mais également aux capacités de défendre les positions politiques de l'État, les facultés du postulant à opérer des démarches «éthiques». Une attention particulière se porte également sur la faculté à s'affirmer, qui peut aller jusqu'à désobéir si nécessaire, à l'authenticité du postulant et ses capacités d'autonomie et d'initiatives, aux capacités de réagir positivement aux difficultés, frustrations et stress et à la motivation pour les professions de la force publique. Lors des formations initiales et continues, il est nécessaire de mettre en place un volet éthique qui offre une chance aux policiers d'ancrer leur motivation citoyenne dans une connaissance plus vaste de la littérature et de l'histoire des idées. Ils doivent disposer d'un socle commun de connaissances de base concernant la fonction de l'État et des enjeux en Droits humains. Le policier doit acquérir une perception des enjeux étatiques et de la place qu'occupe la force publique dans cet espace. Puisque qu'il est astreint au devoir de fidélité et d'obéissance, il doit être en mesure de comprendre le contexte. Dans l'hétérogénéité de son environnement professionnel et de son constant changement, il doit être en mesure de situer la profession, les pratiques et les compétences. Enfin il doit acquérir un bagage historique concernant l'émergence des Droits humains, et des combats qui ont été menés pour faire exister des droits reconnus. Ces savoirs favorisent les prises de position dans les décisions que le policier va être amené à prendre très vite sur le terrain. Bien entendu l'acquisition de telles connaissances, pour des personnes qui choisissent souvent le métier de policier pour son côté pragmatique et pratique sur le terrain, peut paraître fastidieux et est souvent laborieux.

Le rôle des formateurs est ici primordial pour rendre à la fois le sujet accessible, mais surtout pour démontrer la nécessité de ces savoirs sur le terrain. Toutes ces démarches doivent cependant être portées par une volonté de changement, elles ne peuvent que prendre racines par la détermination des directions à instaurer un «climat» d'ingénierie formative et des objectifs clairement définis. Pour cela des informations relatives aux normes et valeurs en matière de Droits de l'Homme applicables au travail de la police doivent alimenter cette évolution. Ces objectifs instaurent et encouragent une éthique fondée sur la légalité et le respect des normes internationales en matière des Droits de l'Homme au sein des forces de maintien de l'ordre. Les objectifs généraux visent à ce que le policier soit à même d'appréhender l'esprit de la loi et à intégrer une véritable culture éthique et des Droits humains. Le policier, comme tous les agents de l'État, doit être capable de défendre quotidiennement les Droits de l'Homme dans un contexte de maintien de l'ordre et de la sécurité. La formation doit permettre au policier d'effectuer des analyses critiques de ses actions et de celle de l'Institution dans sa pratique journalière. Je prends à dessein mon échec en formation lorsque les policiers avaient été incapables d'analyser l'affaire Jean-Charles de Menezes. Les structures de formation et l'histoire de la police expliquent cette incapacité. Je conclus sur une question ouverte: lorsque l'on n'accorde pas le droit de penser l'activité, n'y a-t-il pas une volonté politique et institutionnelle d'annihiler toute forme de désobéissance et d'autonomie? D'où l'impact d'une phrase aussi immature de la direction de la police que «La discipline prime sur la rhétorique.»

Pour protéger nos valeurs morales, exprimées dans les conventions relatives aux Droits de l'Homme, il nous faut partager ensemble les faiblesses de nos Institutions et trouver des voies de résolutions. La police est une affaire citoyenne. Mais j'ai observé les difficultés pour les polices à interpréter les recherches, observations, recommandations, traités et conven-

tions, en des mesures concrètes et traduites en outils professionnels. Les premiers gestes des directions, par exemple des Corps de police, engagent généralement la mise en place de normes contraignantes, traduites par des ordres de services, codes de déontologie, et autres textes normatifs placés sous la surveillance des États-majors ou d'une «police des polices» ou organes d'inspection. Aujourd'hui en Suisse je n'ai pas observé de structures policières qui soient en mesure de relever ce défi. A l'exception peut-être de la police de Lausanne qui s'est engagée depuis plusieurs années à une refonte de son management en éthique et déontologie. C'est dans la nature même du fonctionnement des pratiques policières ainsi que des structures séculaires des Corps de police qu'ils nous faut, ensemble, découvrir les raisons pour lesquelles les efforts des uns et des autres peinent à véritablement transformer les anciennes pratiques et nouvelles approches professionnelles, capables d'affronter les enjeux d'une Europe en mutation, notamment dans son tissu social multiculturel. Le défi s'applique à définir l'essence même des pratiques de chaque policier en rapport avec les valeurs portées par les textes. J'ai observé que dès le début au rattachement à un Corps de police, la finalité de l'action de sécurité dans un État de Droit échappe aux stagiaires policiers. Il suffit de les interroger sur les rôles de la police dans la société pour comprendre qu'ils n'ont qu'une vague idée de la place que cette institution occupe dans un État de Droit. Lors de discussions avec des agents en formation, et plus préoccupant avec des cadres et cadres intermédiaires, je me heurte rapidement à la méconnaissance des valeurs défendues. L'action prend immédiatement le pas sur la réflexion et la finalité de cette action est réduite à son plus simple but: l'intervention policière technique.

Toutes ces démarches doivent cependant être portées par une volonté de changement. Elles ne peuvent que prendre racine dans la détermination des directions à instaurer un «climat» d'ingénierie formative par des objectifs clairement définis. Pour cela des informations relatives aux normes et valeurs en matière de Droits humains applicables au travail de la police doivent alimenter cette évolution au sein des directions comme dans les Corps de police. Les instructions vont encourager le développement de compétences permettant de traduire ces informations en actions concrètes. Ils vont sensibiliser les policiers, cadres et cadres intermédiaires, aux rôles d'agents de la force publique qui leurs sont dévolus, de protection et de promotion des valeurs défendues par les Droits humains et enfin influer sur l'application de ceux-ci. Ainsi, le management policier est-il aujourd'hui mature pour produire la réflexion critique nécessaire sur les pratiques? La culture policière est-elle favorable pour générer de nouvelles actions de pensée? Deux types de questions auxquelles je tente de répondre dans mon livre *Présumé non coupable, des flics contre le racisme* (Delachaux, 2007).